

> La Maîtrise de Caen

Cyrille Lerouge, Raphaël Terreau contre-ténors
Jérôme Gueller, Edgar Francken, Jérémie Couleau, Patrice Henry ténors
Jean-Marc Savigny, Simon Nivault, Dominique Metzlé, Paul Willenbrock basses

Olivier Opdebeeck directeur
Priscilia Valdago assistante
Julia Katz administratrice
Angèle Grimaux-Leduc et Louise Gardan assistantes à la logistique
Stéphane Gouabault régisseur
Mathilde de Coupigny professeur de technique vocale

Les inscriptions à La Maîtrise de Caen pour l'année 2022/2023 sont ouvertes !

Les inscriptions pour l'année scolaire 2022/2023 concernent les enfants actuellement en CP. Il est possible d'intégrer le cursus jusqu'en 6^e en fonction des places disponibles et du niveau de l'enfant. Un test en petit groupe est organisé en avril, devant des représentants du Conservatoire et de l'Éducation Nationale. Une fois retenus, les enfants bénéficient d'une dérogation pour intégrer des établissements publics de Caen : l'école primaire Jean-Guéhenno ou le collège Pasteur.

Pré-inscription en ligne du **1^{er} février au 15 mars 2022**
sur conservatoire-orchestre.caen.fr

+ d'infos : <https://theatre.caen.fr/la-maitrise-de-caen>

prochaine audition de La Maîtrise de Caen

samedi 19 mars – **Philippe Hersant, Éric Tanguy**
Poèmes d'Emily Dickinson, Prière

02 31 30 48 00 | theatre.caen.fr |    

samedi 12 mars, à 12h
Église Notre-Dame de la Gloriette

Audition
de La Maîtrise de Caen

Thomas Tallis

La Maîtrise de Caen est une initiative de la Ville de Caen. Elle est le fruit d'un partenariat entre l'Éducation Nationale pour l'enseignement général, le Conservatoire & Orchestre de Caen pour la formation musicale et le théâtre de Caen pour la production et la diffusion. Pour son cycle de concerts et d'auditions, elle est soutenue par la Région Normandie.

La composition originale de Thomas Tallis a également reçu le soutien de la DRAC Normandie (aide à la création musicale) et de la Fondation Orange.

Les concerts ne sont autorisés qu'en place assise.

La présentation du pass sanitaire est obligatoire et le port du masque recommandé.




**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le théâtre de Caen
est scène conventionnée
d'intérêt national art et création
pour l'art lyrique.



théâtre de Caen

Thomas Tallis (1505-1585)

Lamentations de Jérémie

1^{ère} leçon : *Incipit lamentatione Jeremiæ prophetæ*

2^e leçon : *De lamentatione Jeremiæ prophetæ*

> distribution

Chœur des hommes de La Maîtrise de Caen

Olivier Opdebeeck direction

> à propos

Thomas Tallis est, avec William Byrd, le plus illustre représentant de l'école anglaise du XVI^e siècle. Sa carrière avait débuté à Douvres en 1532 ; on le trouve ensuite à Londres et à Canterbury avant qu'il ne soit engagé en 1543 comme Gentleman de la chapelle royale. Tallis s'occupait aussi d'édition, puisqu'il obtint avec son collègue et ami William Byrd un monopole sur l'édition musicale en Angleterre. Le privilège se révéla cependant moins rentable que prévu.

Son existence fut loin d'être simple au service de quatre souverains différents : Henry VIII, Edward VI, Mary et Elisabeth I. Tous n'observaient pas la même religion, et les musiciens devaient se plier à celle du roi ou de la reine pour la composition des services religieux. Ainsi Tallis fut l'un des premiers à écrire des *Anthems* anglicans, sur les nouveaux textes de la liturgie en langue anglaise.

Pourtant, ses plus célèbres pièces sont écrites sur des textes latins dans la tradition catholique : le fameux motet à 40 voix *Spem in allium* ou les deux *Lamentations de Jérémie*. Sans doute Tallis, comme Byrd, est-il resté secrètement catholique toute sa vie, malgré ses tâches officielles au service de souverains anglicans comme Henry VIII ou Elisabeth I.

Pourquoi a-t-il composé ces deux lamentations, si expressives et si personnelles ? Le cycle complet, illustré à la même époque par Ingenieri, Palestrina, Lassus ou Victoria comprend trois lamentations pour chacune des trois journées liturgiques (Jeudi, Vendredi et Samedi saints), soit neuf au total. En tout état de cause, les partitions de Tallis ne pouvaient être chantées lors d'offices officiels. S'agit-il de musiques privées ? Ou comme le pensent certains musicologues, une œuvre allégorique où la situation des catholiques en Angleterre est comparée à celle des Juifs en exil à Babylone ? Car ces textes particulièrement poignants attribués au prophète Jérémie reflètent l'esprit de désolation du peuple juif en exil. Dans la première lamentation (ou leçon), le prophète compare la situation actuelle de sa ville avec celle d'antan : Jérusalem la puissante est devenue solitaire, comme une veuve, trahie par ses amis. Dans la deuxième lamentation, c'est l'état de détresse du peuple de Jérusalem qui est mis en avant.

Curieusement, les compositeurs ont pris l'habitude de mettre en musique les lettres hébraïques qui débutent chaque vers de ce texte acrostiche en suivant l'ordre de l'alphabet : *aleph, beth*, dans la première leçon, *ghimel, daleth, heth* dans la seconde. Ces mises en musique constituent le sommet de l'art de Tallis : déliuré du texte, le contrepoint pur s'exprime en toute liberté dans ces méditations poétiques d'une profondeur inouïe.

Chaque lamentation se termine par le même appel lancinant : *Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum* (« Jérusalem, reviens vers le seigneur, ton Dieu »).